



Propositions de normes du travail pour les travailleurs et les travailleuses de plateforme numérique au Québec

Hiver 2025

TUAC Canada
**Propositions de normes du travail pour les travailleurs et
les travailleuses de plateforme numérique au Québec**

Les TUAC représentent plus de 45 000 travailleurs et travailleuses au Québec et sont affiliés à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la centrale syndicale la plus représentative du Québec avec près de 600 000 membres.

Nous sommes heureux de travailler avec le gouvernement du Québec à l'occasion de sa *Consultation sur la transformation des milieux de travail par le numérique*. Notre mémoire se veut un complément au mémoire de la FTQ et vise plus spécifiquement à soumettre des propositions sur la deuxième portion de la consultation qui porte sur La transition d'un fonctionnement traditionnel vers un fonctionnement numérique.

Depuis 2017, les TUAC se sont impliqués auprès des chauffeur(euse)s et des livreur(euse)s qui utilisent la plateforme d'Uber à travers le Canada. En janvier 2022, les TUAC et Uber Canada ont conclu une entente nationale historique offrant aux chauffeur(euse)s et aux livreur(euse)s qui utilisent la plateforme d'Uber une solide représentation. Grâce à cette entente, les TUAC Canada peuvent représenter des chauffeur(euse)s et des livreur(euse)s qui sont confronté(e)s à un problème ou à la désactivation de leur compte.

Depuis janvier 2022, les TUAC ont dépassé les 100 000 conversations et engagements après de ce groupe, déposé 1 593 demandes – semblables aux griefs dans les conventions collectives traditionnelles – et fait réactiver 395 comptes. Aujourd'hui, nous sommes fiers du travail accompli dans le cadre de cette entente.

Ce travail de représentation fait des TUAC Canada une voix forte et compétente, capable de saisir les enjeux et les défis auxquels sont confrontés les travailleurs et les travailleuses de plateforme numérique.

En matière d'encadrement du travail de plateforme numérique, nous privilégions la voie législative. Voici des propositions que, nous croyons, lorsque mises en œuvre ensemble, élèveront le niveau de vie des travailleurs et des travailleuses de ce secteur en croissance. D'ailleurs, nous les avons soumises auprès du gouvernement fédéral, de gouvernements provinciaux ainsi qu'à de grandes municipalités à travers le Canada.

Propositions législatives

1. Norme de rémunération minimum

Les TUAC croient que les travailleurs et les travailleuses d'application devraient avoir droit à 120 % du salaire minimum pour le temps réel d'engagement. Cela débute dès qu'une course ou une livraison est acceptée, et ce, jusqu'au moment où le client est déposé ou la livraison complétée. Cette proposition tient compte de leur routine habituelle de travail et serait un début pour s'attaquer aux heures non rémunérées passées en attente entre les courses et les livraisons. Nous croyons que 120 % du salaire minimum est un bon point de départ jusqu'à ce que nous ayons plus de données afin de nous assurer qu'aucun(e) chauffeur(euse) ni aucun(e) livreur(euse) ne tombe sous l'actuel salaire minimum au Québec.

2. Un fonds commun d'avantages sociaux

Les TUAC Canada militent pour la création d'un fonds d'avantages sociaux financé par toutes les plateformes. Les travailleurs et les travailleuses d'application qui complètent au moins un minimum de 20 heures de temps d'engagement réel pendant un trimestre donné auraient droit à un fonds d'avantages sociaux qui les suit d'une plateforme à l'autre. Plus grand serait le nombre d'heures, plus nombreux et généreux seraient les avantages sociaux offerts. Ce fonds serait entièrement financé par les entreprises du secteur, mais, en raison de la compétitivité de l'industrie, une loi est nécessaire pour inciter toutes les plateformes à y participer.

3. Avis de cessation d'emploi

Dans les cas de comptes désactivés pour raisons non reliées à la sécurité, les TUAC croient que les travailleurs et les travailleuses d'applications devraient avoir droit à un avis de cessation d'emploi ou à une indemnité compensatrice de préavis.

4. Protections en matière d'accident de travail

Les TUAC Canada croient fermement que tous les travailleurs et toutes les travailleuses devraient avoir droit une indemnité pour accident du travail et à une couverture en matière de santé et de sécurité au travail payé par les entreprises. C'est pourquoi nous croyons que les chauffeur(euse)s et les livreur(euse)s devraient également y avoir droit.

5. Droits de représentation

Tous les travailleurs et les travailleuses d'applications devraient avoir le droit à la syndicalisation et à la négociation collective.

6. Maintenir la flexibilité

Ce secteur est tout à fait unique, car il permet de travailler pour plusieurs plateformes en même temps et d'accepter la course la plus rentable. Il est aussi possible de décider de ses heures de travail ce qui est apprécié par les chauffeur(euse)s et les livreur(euse)s. C'est pourquoi nous croyons qu'il est important de conserver cette flexibilité. Cette proposition est peut-être celle qui est la plus problématique lorsque vient le moment de préparer une loi qui reconnaisse cette possibilité et la maintienne dans le cadre de normes d'emploi.

Conclusion

Les TUAC renouvellent leurs remerciements envers le gouvernement du Québec pour la tenue de cette consultation et ont hâte d'avoir l'occasion de poursuivre le dialogue afin de permettre à ces travailleurs et ces travailleuses d'avoir une voix au chapitre de leurs droits au travail.

Le travail des plateformes numériques est le secteur qui croît le plus rapidement au Canada avec plusieurs plateformes qui ont commencé leurs opérations il y a tout juste 10 ans. Les TUAC sont fiers d'être l'un des premiers syndicats au Canada à avoir réussi à représenter les travailleurs et les travailleuses des plateformes numériques, avec l'une des plus grandes plateformes en activité.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez besoin de plus d'information ou de l'aide avec la consultation.

Le tout respectueusement soumis par les TUAC.

Anouk Collet

Conseillère principale au président national
anouk.collet@tuac.ca